



N° OJ : 59

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/10/2021

Objet : Culture.- Subside spécifique.- Asbl "Centre Lorca" : 4.000,00 EUR.- Libération de crédits.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Centre Lorca";

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2021;

Vu que l'ensemble des cotisations de la liste de transferts 2021 ont été attribués sur l'article 77010/33201 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 4.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2021 à l'attention de l'asbl "Centre Lorca" pour le Festival "Danse avec les Foules" 2021.

Article 2 : Les crédits sur l'article 77010/33201 du budget ordinaire 2021 sont libérés.

Annexes :